

## DECISIONS DU PRESIDENT - ANNEE 2018

Domaine	Résumé succinct
<b>Affaires culturelles</b>	Sollicitation d'une aide financière au titre du fonds LEADER d'un montant de 3 505 € HT soit 50 % du montant de la dépense prévisionnelle (7 010 € HT) pour la mise en œuvre d'un programme d'actions de valorisation patrimoniale et touristique.
	Sollicitation d'une aide financière au titre du fonds Leader à hauteur de 6 728.55 €, soit 50 % d'un montant HT de 13 457.10 €. Le reste à charge de la collectivité sera de 6 728.55 € (exonération de TVA).
	Signature d'une convention de résidence avec la compagnie Les mots d'image. La CdC4B s'acquittera de la somme de 1 000 € pour la résidence de création et de 85,12 € pour les frais de transport.
	Signature d'une convention de partenariat et d'une convention de mise à disposition du temple de Barbezieux dans le cadre de l'organisation d'un festival de musique de chambre.
	Signature d'une convention de résidence avec la compagnie "La sixième heure" du 18 au 22 juin 2018. En contrepartie, la CdC4B s'acquittera de 1 000 € et prendra en charge les frais de transport et les repas. La compagnie s'engage à organiser une sortie de résidence le 22 juin 2018.
	Demande d'aide financière au Département à hauteur de 30% d'une dépense subventionnable de 2 849,20 € pour la réalisation d'un concert avec les collèges du territoire.
<b>Affaires scolaires</b>	Signature d'une convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles maternelle et primaire du SIVOS Grande Champagne pour l'accueil de 12 enfants de la commune de Saint-Palais du Né. La participation financière s'élève à 18 287 € pour l'année 2018.
Domaine	Résumé succinct
<b>Affaires scolaires</b>	Signature d'une convention avec la commune de Bellevigne dans le cadre de la participation de la Communauté de Communes des 4B aux frais de fonctionnement de ses écoles (maternelle et primaire), pour quatre enfants domiciliés sur les communes de Ladville et Vignolles. La CdC4B s'acquittera de la somme de 1 783 €.
	Admission en créances éteintes de titres de recettes pour non paiement de factures de cantine et garderie, pour un montant total de 437.36 €.
	Sollicitation d'une aide financière au titre du Leader à hauteur 30 200.93 €, soit 50% d'un montant HT de 60 401.85 €, pour l'achat de matériels pour la cuisine centrale de Baignes.
	Signature d'une convention avec l'association des parents d'élèves et les enseignants du RPI Berneuil/Brie/Chalignac/St-Aulais pour la mise à disposition de l'école de Chalignac dans le cadre de l'organisation d'une kermesse.
	Signature d'une convention avec la commune de Val des Vignes et le comité des fêtes de Jurignac pour la mise à disposition gratuite de l'école de Jurignac dans le cadre de l'organisation de l'été musical de Jurignac
<b>Economie</b>	Signature d'une convention de mise à disposition de terrain à titre gratuit avec la S.A.R.L. Domaine musical de Pétignac.  Signature d'une convention de mise à disposition de terrain à titre gratuit avec la EURL Cousseau.
<b>Finances</b>	Signature d'une convention avec l'association pour la mise en valeur des forêts pour régulariser le remboursement des charges courantes liées au fonctionnement du siège de la CdC4B avant le départ de l'association.
Domaine	Résumé succinct
<b>Logement</b>	Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, Monsieur le Président accorde l'aide financière suivante : - 127.31 € au bénéfice d'une propriétaire occupante sur la commune de Lachaise.
	Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, Monsieur le Président décide de verser les aides financières suivantes : - 15 125.71 € au bénéfice d'un propriétaire bailleur sur la commune de Barbezieux Saint-Hilaire.
	Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, Monsieur le Président décide de verser les aides financières suivantes : - 500,00 € au bénéfice d'une propriétaire occupante sur la commune de Pérignac ; - 500,00 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la même commune.
	Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, Monsieur le Président décide de verser les aides financières suivantes : - 1 500,00 € au bénéfice d'une propriétaire occupante sur la commune d'Oriolles ; - 720,72 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la commune de Saint-Félix.
	Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général, Monsieur le Président décide de verser les aides financières suivantes : - 500,00 € au bénéfice de propriétaires occupants sur la commune de Baignes ; - 22 223,54 € au bénéfice d'un propriétaire bailleur sur la commune de Barbezieux.
	<b>Personnel</b>

<b>Personnel</b>	Un contrat à durée déterminée a été signé pour le remplacement d'un agent en congé maladie, sur un poste d'agent polyvalent au service technique sur la base de 35 heures hebdomadaires, du 1er mai 2018 au 31 mai 2018.
<b>Domaine</b>	<b>Résumé succinct</b>
<b>Personnel</b>	Un contrat à durée déterminée a été signé pour le remplacement d'un agent en congé maladie, sur un poste d'agent polyvalent au service technique sur la base de 35 heures hebdomadaires, du 1er mai 2018 au 30 juin 2018.
	Un renouvellement de contrat à durée déterminée a été signé pour un poste d'assistant administratif au service de l'action culturelle du 06 mai 2018 au 3 septembre 2018.
	Un contrat à durée déterminée dans un dispositif CAE a été signé pour un poste d'agent administratif pour l'accueil au siège de la CdC sur la base de 35 heures hebdomadaires, du 18 avril 2018 au 19 avril 2019.
	Un renouvellement de contrat à durée déterminée a été signé pour le remplacement d'un agent en congé parental sur un poste d'assistant administratif au service de l'action culturelle du 1er mai 2018 au 11 septembre 2018.
	Un contrat à durée déterminée a été signé pour un poste de technicien SPANC sur la base de 35 heures hebdomadaires à compter du 2 mai 2018 et jusqu'au 1er mai 2019.
	Un contrat à durée déterminée a été signé pour le remplacement d'un agent en congé maladie, sur un poste d'agent polyvalent sur la base de 35 heures hebdomadaires, du 24 avril 2018 au 31 mai 2018.
	Un contrat à durée déterminée a été signé pour le remplacement d'un agent en congé maladie, sur un poste d'agent polyvalent sur la base de 31,25 heures hebdomadaires, du 1er juin 2018 au 6 juillet 2018.
<b>Domaine</b>	<b>Résumé succinct</b>
<b>Personnel</b>	Un contrat à durée déterminée a été signé pour le remplacement d'un agent en congé maladie, sur un poste de régisseur sur la base de 4,10 heures hebdomadaires, du 23 mai 2018 au 25 mai 2018.
	Un renouvellement de contrat à durée déterminée a été signé pour le remplacement d'un agent en congé maladie, sur un poste de régisseur pour une durée journalière de 7h00, le 26 mai 2018.
	Un contrat à durée déterminée a été signé pour un poste d'assistant d'enseignement musical sur la base de 16 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2018 et jusqu'au 31 août 2018.
	Participation de la CdC4B à l'achat d'un appareil auditif de l'un de ses agents suite à préconisations de la médecine du travail. Le reste à charge de la CdC s'élève à 250 € déduction faite de l'aide du FIPHFP et de la mutuelle de l'agent.
	Le Président accorde la fourniture des repas du mois de février 2018 au titre d'avantages en nature aux agents affectés au service scolaire, aux agents du service culturel intervenant dans les écoles, ou aux agents du service technique lors d'interventions sur les bâtiments scolaires.
	Le Président accorde la fourniture des repas du mois de mars 2018 au titre d'avantages en nature aux agents affectés au service scolaire, aux agents du service culturel intervenant dans les écoles, ou aux agents du service technique lors d'interventions sur les bâtiments scolaires.
<b>Travaux et équipements</b>	Application de pénalités à l'entreprise BTGO à hauteur de 850 € pour son retard dans l'exécution de travaux à l'école de Jurignac
<b>Domaine</b>	<b>Résumé succinct</b>
<b>Travaux et équipements</b>	Signature d'une convention de mise à disposition de la piscine de Baignes au MNS, au SDIS, au centre socioculturel et à l'ATLEB pour la saison 2018.
	Signature d'une convention de mise à disposition de la piscine de Barbezieux au MNS, au SDIS, au centre socioculturel et au club nautique pour la saison 2018.
	Signature d'une convention de partenariat avec le club nautique pour la délivrance aux enseignants.